

RISQUES MAJEURS

NEIGE ET VERGLAS : LE PLAN DE BATAILLE

Comme chaque année, la ville et le Conseil départemental ont mis en place un plan de viabilité hivernal. Objectif : intervenir rapidement en cas d'intempéries.

Publié le 01 décembre 2025

© Justine Davo - ville de Pantin

Jusqu'au 16 mars 2026, le plan de viabilité hivernal prévoit la mobilisation, en journée, de nombreux agents municipaux afin de sécuriser les trottoirs, par exemple devant les écoles, mais aussi de saler et de déneiger les voies. Une équipe d'astreinte est également prévue la nuit et le week-end. Une saleuse est, par ailleurs, réservée aux grands axes, à l'image des avenues Jean-Jaurès ou Jean-Lolive traitées en priorité, tandis qu'une deuxième est dédiée aux voies en pente. La ville dispose, en outre, de 32 bacs à sel, mais aussi de produits déverglaçants, ces derniers étant utilisés pour sécuriser ponts, escaliers et passerelles.

Pour rappel, les particuliers doivent, quant à eux, déneiger et déverglaçer les trottoirs qui longent leur domicile et les voies piétonnes situées à l'intérieur de leur résidence, et ce, grâce aux sacs de sel distribués le mois dernier par la ville aux habitants qui en ont fait la demande.

Brève publiée dans Canal n°342 décembre 2025

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.